

Compte rendu de la CAPD du jeudi 02 juillet 2015

Ouverture de la séance à 9h00, sans la présence de l'Inspectrice d'Académie une fois de plus !

Un représentant du personnel lit la déclaration liminaire ci-dessous :

Madame la Directrice Académique,

Suite à la CAPD du 15 juin 2015, les représentants du personnel tiennent à vous faire savoir qu'ils ont été profondément heurtés par l'attitude de l'administration et le climat dans lequel s'est déroulé cette CAPD. Nous aspirons unanimement à ce que les prochaines commissions se déroulent dans une ambiance de travail respectant les règles de courtoisie, le rôle et les attributions de chacun.

Les représentants du personnel siègent au nom des personnels du département qui les ont élus à près de 87%, avec une participation de plus de 77%. Ces résultats ne peuvent être niés plus longtemps.

Les représentants du personnel remplissent leurs missions en transmettant les interrogations et les inquiétudes des enseignants qui œuvrent chaque jour à la réussite des élèves qui leur sont confiés, contribuant ainsi au fonctionnement du service. Nos collègues demandent à avoir des réponses claires. Or, quand leurs représentants sont méprisés au point de leur refuser toute réponse ou tout espace de dialogue, c'est l'ensemble de la profession du département qui est méprisée.

Le manque de transparence entretenu depuis des mois témoigne de ce refus de dialogue avec les usagers, les personnels et leurs représentants au détriment des personnels et des élèves. La contrainte de temps imposée par le calendrier n'explique pas tout.

Les exemples d'une volonté de fonctionnement qui s'éloigne de plus en plus de la transparence et du dialogue social sont de plus en plus nombreux: Le protocole concernant la réorganisation du tissu scolaire, signé dans la discrétion et l'opacité les plus complètes malgré l'annonce par le Préfet de la tenue d'un CDEN avant la fin de l'année scolaire et son engagement d'associer courant juin aux discussions les représentants du personnel et des usagers, des horaires scolaires modifiés sans respect de la procédure réglementaire, l'absence de réponses aux questions diverses déposées par le SNUipp-FSU23 lors des CAPD, les opérations de mouvement pour lesquelles aucun document de travail n'est envoyé dans un délai correct et sans de multiples relances, la phase d'INEAT-EXEAT. Un fonctionnement plus démocratique est nécessaire, dans l'intérêt de tous les personnels que nous représentons.

Nous demandons donc à pouvoir travailler dans un climat d'écoute, d'échange et de respect de la parole, des questions, des avis et des propositions. Les instances comme la CAPD sont des espaces où membres de l'administration et représentants du personnel se confrontent dans le cadre d'un protocole établi, chacun œuvrant au service des élèves et des personnels de notre institution.

Respecter et écouter la parole des personnels et de leurs représentants, c'est redonner confiance à ceux qui travaillent chaque jour, avec détermination, mais dans des conditions de plus en plus dégradées à faire avancer l'Ecole, à faire réussir les élèves qui nous sont confiés. S'éloigner de cette réalité de terrain, refuser de prendre en compte la professionnalité des personnels, l'expertise de leurs représentants, c'est renoncer aux ambitions affichées, alimenter la désespérance des personnels.

Un représentant du personnel regrette l'absence de l'IA, absence qui a déjà eu des incidences sur les possibilités de décision au cours de la CAPD du 18 mai.

La SG répond que sa position lui permet de présider cette instance et de prendre les décisions qui concernent l'ordre du jour d'aujourd'hui.

1- Mouvement des personnels

a- Mises en situation

Directions d'écoles : DUN LE PALESTEL maternelle (2 classes) : Virginie LESTRADE (19.75)

: ROUGNAT (2 classes) : Aude COUTURIER (7.25)

: CLUGNAT (3 classes) : Lucie LARONZE (7.50)

Postes ASH :

IME GRANCHER (Guéret) : Samia AYADI (23.675), Corinne DECOUTEIX (19.75), Anne-Lyse DARDEAU (16.25), Ghislaine SIMONNETON (9.50)

IME LA ROSERAIE (La Souterraine) : Christelle BOUCHIER (17.817), Virginie LAVAURE (12)

IME PIERRE D'AUBUSSON (Le Monteil au Vicomte) : Thomas FAILLON (17.358)

POSTE E RASED Aubusson : COUPE Isabelle (43.80)

POSTE E Boussac : Sandrine DERONT (24.561)

Vote : Pour : à l'unanimité

PRP (sur entretien) : CONSEILLER PEDAGOGIQUE GUERET II ASH : Dupin Thierry

Reste vacant le poste de coordonateur REP.

Une candidature est arrivée pour ce poste tardivement. Marie-Pauline VALADEAU est nommée sur ce demi-poste complété par un demi-service de TRS centré sur Bourganeuf ou sur le REP.

La direction de la SEGPA d'Aubusson et celle de la SEGPA de Bourganeuf ne sont pas pourvues et n'ont pas été proposées dans les mises en situation malgré nos demandes. Un représentant du personnel demande des explications.

Les postes de direction des SEGPA La Souterraine/Châtelus-Malvaleix et Aubusson/Bourganeuf restent vacants. Les appels à candidatures sont parus au niveau du Rectorat.

Les représentants du personnel demandent que les personnels creusois soient destinataires de l'appel à candidature et demandent que les "couplages" soient bien à mi-temps pour chaque établissement.

La SG indique qu'elle fera remonter ces demandes aux services du Rectorat.

Vote : Pour :5 (Administration) Abstention : 5 (SNUipp-FSU)

Le SNUipp-FSU23 rappelle qu'il est contre le principe des postes à responsabilités particulières et considère que l'ensemble de ces postes pourrait être intégré au mouvement principal : c'est pour cela qu'il s'est abstenu.

b- Postes réservés des T1

BOUSSAC mat Adjoint : Julien PAULY (3.50)

Ste FEYRE élém Adjoint : Lionnelle KOPP (3.50)

MARSAC élém Adjoint : Marie MAILLOT (2.50)

GUERET - Guéry élém Brigade : Aurélie FOUSSAT (1.50)

ROUGNAT élém Adjoint : Julia CHABANAIS (1.50)

LA SOUTERRAINE J.Ferry élém Brigade : Amélie SAUVAGE (1.50)

BOURGANEUF Riffaterre mat Brigade : Jennifer PASCAL (1.50)

GOUZON Elem Brigade : Maryline BROUSSE (0,50)

FELLETIN élém Brigade : Emilie FRANCOIS (0.50)

GUERET - Cerclier élém Brigade Formation : Fateh MAATALLAH (0.50)

BONNAT mat Brigade : Laura DUPUIS (0.50)

BENEVENT L'ABBAYE élém Brigade : Cécile CALAME (0.50)

CHENERAILLES élém Brigade : Bénédicte CESBRON (0.50)

CHAMBON SUR VOUEIZE élém Brigade : Floriane POLLI (0.50)

EVAUX LES BAINS élém Brigade : Charlotte PRESINAT (0.50)

CROCQ élém Brigade : Amandine ARLOT (0.50)

Un représentant du personnel demande la finalité du dispositif des postes réservés pour les T1.

La SG répond qu'à l'origine c'était pour que les T1 aient des postes "protégés", c'est une "mesure de bienveillance" non obligatoire. Elle propose que le pôle remplacement réserve pour ces personnels remplaçants prioritairement des congés longs.

Les représentants du personnel demandent que les personnels soient contactés par l'administration pour savoir si cette solution leur convient.

Vote : Pour (unanimité)

c- Postes réservés des stagiaires lauréats du concours 2015 (PESA) : décharges de direction (4 classes et plus) et compléments de temps partiels (supports insuffisants)

affectation 1	affectation 2	Stagiaire
Ahun (CM2)	Lavaveix les mines (CE2-CM1-CM2)	M. PALIERNE
Aubusson clé des champs (CE1-CE2)	Aubusson Villeneuve (MS-GS)	MME BERNARD
Crocq (CM1)	La Courtine (CE1-CE2)	M THORAL
Auzances (CP)	Auzances (CE1)	MME TARRET
Châtelus Malvaleix (CE1-CE2)	Genouillac (CE1-CE2)	M. BELINGER
Bourganeuf M. Nadaud (CE1)	Bourganeuf M. Curie (CM1)	MME GIRAUD
Boussac (CM2)	Clugnat (CP-CM2)	M. NOUHANT

Jarnages (GS-CP)	Saint Agnant de Versillat (CP)	MME OBELIANE
Jarnages (CM1-CM2)	Jarnages (TPS-PS-MS)	MME CANGIGH
Anzème (CE2-CM1-CM2)	Bussière Dunoise (CM1-CM2)	M. PRE
Chénéraillles (MS-GS)	Peyrat-la-Nonière (CE2-CM1-CM2)	MME GODINEAU
Guéret Cerclier (CM2)	Guéret Cerclier (CE2)	MME COMMANDÉ
Guéret Guéry (CE1)	Guéret Assolant (PS-MS)	MME DUMAS
Guéret Langevin mater (MS)	Guéret Langevin élém (CE1)	MME BLONDET
Ajain (CM1-CM2)	Saint Victor en Marche (CE2-CM1-CM2)	MME BARLET
Saint Junien la Bregère (TPS-PS-MS-GS)	Saint Dizier Leyrenne (GS-CP)	M. DOYA
Felletin (CE1)	Fourneaux (TPS-PS-MS-GS)	MME BONFILLON
Gouzon (GS)	Saint Maurice la Souterraine (MS-GS)	MME GUILLEMET
Grand Bourg (CM1-CM2)	Montaigut le Blanc (CP-CE1)	MME SAN JUAN
La Souterraine J. Ferry mater (GS)	La Souterraine J. Ferry élém (CM2)	MME PIARRAUD
Dun le Palestel (CE1-CE2)	La Celle Dunoise (CE1-CE2)	M. CHASTANG
St Vaury élém (CE1)	St Vaury élém (CM2)	M. MARION
St Priest la Feuille (CE2-CM1)	Fursac (CM1-CM2)	MME LAUWERS
St Priest la Feuille (CM1-CM2)	St Priest la Feuille (CP)	MME BIGLIAZZI
Ste Feyre élém (CE1)	Guéret Prévert mater (PS-MS)	MME FRIC
St Laurent (CM1-CM2)	St Laurent (TPS-PS-MS)	MME MARCHIVE
La Saunière (TPS-PS-MS)	Sardent (CP-CE1)	MME PERIGAUD
St Sulpice le Guérétois (CE2)	Anzème (PS-MS)	MME MONTURET

Un représentant du personnel demande pourquoi les directions de Naillat et de Boussac Maternelle qui ont perdu une classe ne font pas partie des "berceaux" et demande si ces décharges sont toujours d'actualité. De même pour le passage de 3 à 2 classes à Evaux les Bains.

Le responsable de la DIPER indique que les décharges à Naillat et Boussac maternelle auront lieu et seront réparties sur les services de TRS. Une attention particulière sera portée à Evaux.

Un représentant du personnel demande qu'une information soit dispensée auprès des personnels au sujet de l'accueil d'un PESA au sein de l'école, à savoir un courrier avec cahier des charges précis.

L'IEN G1 propose qu'une information soit faite au moment des réunions de directeurs de rentrée ou qu'une réunion soit faite le jour de la prérentrée pour les personnels concernés.

La SG retient le principe d'une réunion de directeurs.

Un représentant du personnel demande pourquoi les courriers envoyés ne comportaient pas des horaires corrects, un nombre de mercredis incorrect, conformes aux quotités de décharge ou de temps partiels.

Le responsable de la DIPER indique que des courriers rectificatifs vont être envoyés et des précisions seront apportées sur les emplois du temps des PESA et des personnels déchargés. En effet la présence du PESA dans la classe ne signifie pas forcément que le personnel soit déchargé ce jour là (accueil des élèves en doublette).

Un représentant du personnel demande si des modifications, notamment intervertir les jours, pourront encore avoir lieu car cela a été fait pour certains personnels.

Le responsable de la DIPER indique que les berceaux ont été arrêtés et les changements ne seront possibles que de manière exceptionnelle sur avis de l'IEN sur un même binôme dans un délai très court.

Un représentant du personnel demande à ce que l'information donnée aux personnels le soit aussi aux écoles.

Le responsable de la DIPER indique que les informations sont personnelles et qu'un courrier du jeudi expliquera qu'une information a été envoyée dans les boites personnelles académiques.

d- 2^{ème} mouvement

Un représentant du personnel s'étonne de la participation d'un personnel aux mouvements complémentaires alors qu'il n'a pas

participé à la première phase du mouvement et demande des explications. Ce personnel est en congé maladie et a perdu le bénéfice de son affectation à titre définitif sans que les représentants des personnels n'aient été informés.

DONTREIX élém Adjoint : TEMPEREAU Marylène (35,917)
MASBARAUD-MERIGNAT Adjoint : BALES Coralie (32,25)
GLENIC Chargé d'école : AUCLAIR Ségolène (8,75)
LA NOUAILLE Chargé d'école : TAYSSE Jennifer (7,25)
ROCHES Chargé d'école : BRIAULT Emilie (7,5)
St YRIEIX La MONTAGNE Chargé d'école : GELOT Emilie (9,547)
GUERET SEGPA M. Nadaud option F : BOIRON Laëtitia (20,25)
GUERET SEGPA M. Nadaud option F : GAZONNAUD Céline (8,75)
FAUX LA MONTAGNE : Isabelle DOYON (17,386)

Les représentants du personnel remarquent que le $\frac{1}{2}$ poste à Faux la Montagne est ajouté le jour de la CAPD en dehors de la phase complémentaire du mouvement.

Poste de Faux la Montagne : le responsable de la DIPER propose que l'organisation reste identique aux années précédentes pour raison de « continuité pédagogique », ce que le SNUipp-FSU revendique depuis longtemps. Les représentants du personnel précisent que la prise en compte de la stabilité des écoles ne peut être un prétexte et doit donc s'appliquer à tous.

Vote : Pour : unanimité (Administration et SNUipp-FSU)

e- Postes à responsabilités particulières (postes à profil)

CPC Guéret2-ASH: Thierry DUPIN (18/20)

Vote : Pour : 5 (administration) Abstention : 5 (SNUipp-FSU 23)

2- INEAT-EXEAT

INEAT : 20 collègues demandent à intégrer la Creuse.

2 sont intégrés : Virginie DUCLUZEAUD (Indre) et Virginie LAVAURE (Guyane) intègrent le département.

Aucun EXEAT n'est prononcé ! La SG explique « qu'un courrier du SNUipp-FSU23 a été envoyé au recteur le 29 juin donc la réponse doit maintenant venir du rectorat. » En effet, le SNUipp-FSU23 a écrit au recteur pour lui demander de mettre fin aux injustices subies par les collègues creusois depuis de nombreuses années, car aucune réponse n'a été apportée au niveau départemental sous prétexte de travail académique. Apparemment c'est maintenant ce courrier qui empêche toute prise de décision.....

3- Informations diverses

Une demande commune de plusieurs personnels, pour un complément de temps partiel est arrivée aujourd'hui à l'IA. Les personnels demandent que le service prévu pour une brigade soit assuré par le personnel déjà en poste (remplacement congé maternité) pour assurer la continuité pédagogique. La SG propose de différer cette question à la prochaine CAPD (mercredi de la rentrée), de même que toutes les affectations du 3^{ème} mouvement.

Des situations pourront être réglées au fur et à mesure des situations connues au cours de l'été.

Claire BECHADE est affectée dans la principauté d'Andorre mais restera gérée par la Creuse.

Un personnel avait fait le choix de quitter un poste adapté et a demandé le 22 juin à continuer à bénéficier d'une adaptation de poste ce qui a été conseillé par le médecin. L'administration reconduit donc le dispositif qui lui était proposé cette année.

Les représentants du personnel regrettent le manque de postes adaptés et demandent que la même chose puisse être possible pour tous.

4- Questions diverses

Effectifs importants : *Quelle réponse est apportée aux écoles ayant d'ores et déjà des effectifs importants prévus à la rentrée 2015 ? (La Courtine maternelle : 34 élèves en septembre, 36 en janvier pour 1 classe, Marsac : 78 élèves pour 3 classes, Gentioux : 28 élèves pour 1 classe, Champagnat : 86 élèves pour 3 classes...)*

La SG indique que les IEN collectent actuellement, les données. Des réponses seront apportées au comité technique de rentrée. Elle précise que cette instance n'est pas compétente pour donner des réponses et qu'elle ne souhaite pas le faire pour ne pas léser l'autre syndicat qui siège en CTSD.

Le SNUipp-FSU fait remarquer que des courriers ont été envoyés aux IEN et que, pour l'instant, aucune réponse n'a été apportée. Le SNUipp-FSU demande qu'une réponse soit apportée à chacune des situations. Les personnels sont concernés par ces décisions de CTSD. L'administration s'y engage.

Décharges de direction : *Est-ce que les écoles qui sont passées de 4 à 3 classes auront la prolongation de la décharge comme prévue dans le barème départemental et par qui ces décharges seront assurées (PESA, TRS) ?*

Les décharges pour ces écoles (Naillat et Boussac maternelle) seront effectuées par des TRS à hauteur d'1/4 de décharge. Une attention particulière sera portée à l'école d'Evaux les Bains élémentaire (école passant de 3 à 2 classes)

Classe externalisée de l'IME de La Roseraie : *Nous souhaiterions avoir des informations sur le projet de classe externalisée. Aucune réponse en l'absence de l'IEN de Guéret II-ASH. Ce n'est pas la 1^{ère} fois que la question est posée en CAPD, sans qu'aucune réponse ne soit apportée, les représentants du personnel demande que la réponse ne soit pas encore différée à la prochaine CAPD.*

EVS/AVS/AESH : *Nous souhaitons des informations sur les renouvellements de contrats, sur les possibilités de contrat AESH et sur les possibilités de transformation des contrats AESH en CDI.*

Quelle est la politique de l'administration pour le maintien des personnels en poste ?

Les personnels en CUI/CAE doivent candidater sur un poste AESH dès qu'ils pensent remplir les conditions (2 ans d'accompagnement). Le contingent pour l'aide administrative ne sera connu qu'en septembre, après l'affectation pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Le SNUipp-FSU demande que tous les personnels soient informés des possibilités et des démarches à l'issue de leur CUI.

TRS : *Nous souhaitons un point sur le nombre, l'affectation et les modalités de service des TRS pour la rentrée 2015.*

Un représentant du personnel remarque que les EMF sont toujours déchargés les lundis et mardis ce qui les empêchera d'intervenir au cours de la formation à l'ESPE.

L'IEN G1 répond que ce choix a été fait pour faciliter les visites des PESA. Des aménagements au cas par cas seront étudiés pour que les EMF puissent intervenir dans la formation initiale à l'ESPE.

ULIS professionnelle : *Quel fonctionnement est prévu pour les 16 élèves attendus avec des heures de coordination en baisse ?*

Aucune réponse. Renvoi au Rectorat.

Simplification administrative : *Nous souhaitons être destinataires du relevé de conclusion du groupe de travail du 26 mars 2015, comme prévu lors de la CAPD du 15 juin 2015. Quelles avancées sont proposées par l'administration ?*

Il nous est indiqué que la synthèse des travaux a été transmise hier aux directeurs présents au groupe de travail.

Fin de la séance à 13h10.

Les délégués du personnel SNUipp-FSU23 : Françoise CHARRAT, Julien COLOMBEAU, Myriam DEPARIS, Stéphanie DURAND, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY, Fanny TISSANDIER

SNUipp - FSU